

# **2011-UNAT-174, Bofill**

## Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a considéré un appel du secrétaire général. Unat a soutenu que Mme Bofill n'a pas été promue à la suite du fait que les autres candidats avaient obtenu un score plus élevé qu'elle ne l'avait fait et qu'elle n'aurait pas été promue même si les autres candidats n'avaient pas été promus. Unat a estimé que l'irrégularité procédurale n'avait aucun impact sur sa non-promotion. Unat a jugé que l'effet direct d'une irrégularité ne fera que la résiliation de la décision de ne pas promouvoir un membre du personnel alors qu'il aurait eu une chance importante de promotion. Unat a jugé que UNDT n'aurait pas dû annuler la décision ni attribuer une indemnisation. UNAT a accordé l'appel et inversé le jugement de l'UND.

## Décision Contestée ou Jugement Attaqué

La requérante a contesté sa non-promotion. Sur la base d'une irrégularité procédurale, undt a ordonné la résiliation de la décision ou de l'indemnisation au lieu.

## Principe(s) Juridique(s)

Une irrégularité dans les procédures de promotion ne fera que la résiliation de la décision de ne pas promouvoir un appelant alors qu'il aurait eu une chance importante de promotion.

## Résultat

Appel accordé

## Applicants/Appellants

Bofill

## Entité

HCNUR

## Numéros d'Affaires

2010-175

## Tribunal

TANU

## Lieu du Greffe

New york

## Date of Judgement

10 Sep 2012

## Language of Judgment

Anglais

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Compensation

Perte de chance

Sélection du personnel (non-sélection/non-promotion)

Décision de sélection

## Jugements Connexes

UNDT/2010/190